

Vers un leadership européen en matière de biodiversité pour le développement

Elise Dufief, Damien Barchiche, Matthieu Wemaëre, Juliette Landry, Julien Rochette (Iddri)

SOMMAIRE

- 1. RENFORCER L'ACTION EUROPÉENNE ET LES RESSOURCES DÉDIÉES À LA BIODIVERSITÉ DANS LES PAYS PARTENAIRES**
- 2. INTÉGRER ET ALIGNER LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT ET LES INVESTISSEMENTS PUBLICS POUR SOUTENIR LES EFFORTS DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ**

MESSAGES CLÉS

Recommandation 1 : pour que l'UE ait les moyens de son ambition en matière de biodiversité pour le développement et contribue à répondre aux besoins des pays en développement, des efforts de financement supplémentaires sont nécessaires. En suivant l'exemple d'une poignée de membres de l'UE, les autres parties prenantes devraient doubler le financement de la biodiversité dans le cadre de l'APD.

Recommandation 2 : pour que l'UE gagne en visibilité en tant que principal financeur de la biodiversité pour le développement, toutes les parties prenantes européennes doivent améliorer la publication de leurs données pour qu'un tableau complet de la situation puisse être dressé. Il est important que cela se fasse de manière standardisée, en s'appuyant sur les normes de l'OCDE et en contribuant à l'amélioration de sa méthodologie.

Recommandation 3 : L'UE et ses États membres renforcent l'intégration de la biodiversité dans toutes leurs stratégies, activités et outils de coopération au développement afin de répondre aux menaces que les activités de développement font peser sur la biodiversité, mais aussi aux risques que l'érosion de la biodiversité fait courir aux pays en développement.

Recommandation 4 : Un alignement efficace de la coopération au développement sur l'Agenda 2030 contribuerait à mieux protéger et soutenir la biodiversité dans les pays en

développement. L'UE et ses États membres devraient poursuivre leurs efforts pour rendre réellement opérationnel l'alignement sur l'Agenda 2030 par le biais de leurs outils de développement.

Recommandation 5 : L'UE et ses États membres devraient s'appuyer sur le développement des CFNI dans les pays en développement pour renforcer l'intégration de la biodiversité dans le financement du développement durable dans ces pays.

Recommandation 6 : Les institutions financières pour le développement européennes doivent s'approprier leur rôle de facilitateur et de catalyseur de la finance durable et prendre l'initiative. Les BPD européennes ainsi que la BEI devraient appliquer des procédures internes garantissant que leurs opérations, y compris les investissements, ne portent pas atteinte aux écosystèmes et à la biodiversité, et divulguer des informations sur l'impact de leurs activités sur la biodiversité, conformément au règlement sur la taxonomie et à la future directive sur le reporting durable des entreprises.

Recommandation 7 : Les gouvernements européens actionnaires des BPD et des BMD devraient mieux se coordonner au sein des conseils d'administration des BMD et faire pression pour que la biodiversité soit intégrée dans la gestion des risques et les mandats d'investissement des BPD.

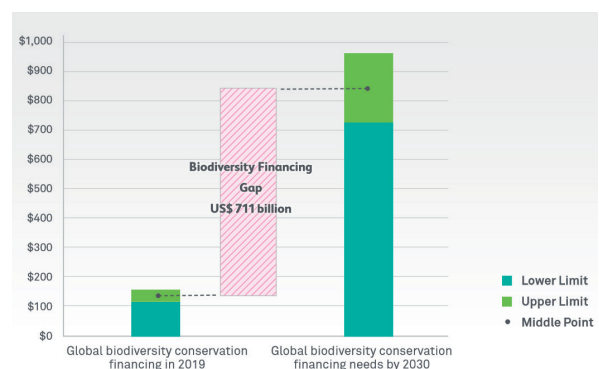
1. RENFORCER L'ACTION EUROPÉENNE ET LES RESSOURCES DÉDIÉES À LA BIODIVERSITÉ DANS LES PAYS PARTENAIRES

Malgré les progrès réalisés en matière de protection de l'environnement, l'érosion de la biodiversité continue à un rythme sans précédent et avec un nombre croissant d'espèces menacées d'extinction. Au cours de la dernière décennie, les décideurs se sont engagés à plusieurs reprises à atteindre des objectifs ambitieux pour mettre fin à ce phénomène. Cependant, plus de dix ans après l'adoption des objectifs d'Aichi sur la biodiversité pour la période 2010-2020, aucun n'a été pleinement atteint, en particulier l'objectif 20 qui appelle à une augmentation substantielle de la mobilisation des ressources financières. La protection de la biodiversité reste insuffisamment prise en compte, notamment en ce qui concerne le soutien des pays partenaires. Au-delà de l'environnement, les risques posés par la perte de biodiversité se traduisent également par des problèmes économiques et sociaux et sont devenus un sujet central dans la lutte mondiale contre les inégalités.

1.1. Besoins et financement au niveau mondial

Aujourd'hui, on estime que l'écart financier entre ce qui est dépensé pour la conservation de la biodiversité (entre 124 et 143 milliards de dollars par an) et ce qui est nécessaire (entre 722 et 967 milliards de dollars par an) se situe entre 598 et 824 milliards de dollars par an.

FIGURE 1. Financement mondial de la conservation de la biodiversité par rapport à ce qui est nécessaire à sa préservation (en milliards de dollars)



Source: Deutz, A. *et al.* (2020). Financing Nature: Closing the global biodiversity financing gap. The Paulson Institute, The Nature Conservancy, and the Cornell Atkinson Centre for Sustainability.

La majeure partie du financement actuel provient des dépenses publiques nationales, complétées par les dépenses publiques internationales (y compris l'aide publique au développement (APD) estimée entre 4 et 10 milliards de dollars selon les données de l'OCDE pour 2019) et les dépenses privées.

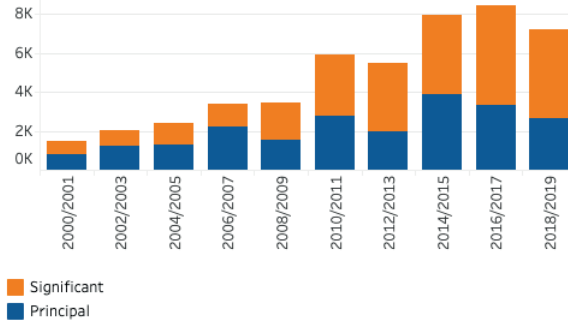
TABLEAU. Moyenne OCDE 2015-2017, en milliards de dollars par an

Dépenses publiques nationales	67,8
Dépenses publiques internationales (y compris l'APD)	Entre 3,9 et 9,3
Dépenses privées pour la biodiversité	Entre 6,6 et 13,6

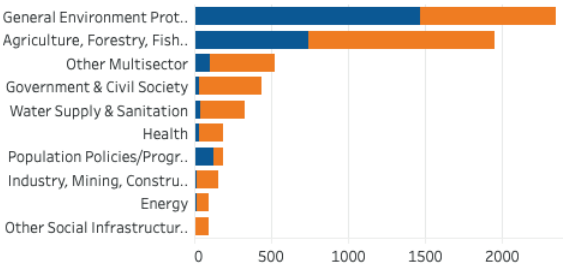
Globalement, l'APD ne représente pas la principale source de financement de la biodiversité ; cependant, pour certains pays partenaires, elle reste essentielle. C'est notamment le cas lorsque la mobilisation des ressources nationales est insuffisante. Les pays en développement ont souligné à plusieurs reprises les écarts de financement auxquels ils sont confrontés au niveau national. Où se situent les Européens dans cette perspective mondiale ? Comment répondent-ils aux besoins des pays partenaires en matière de biodiversité ?

FIGURE 2. Aide ciblant les objectifs environnementaux mondiaux.

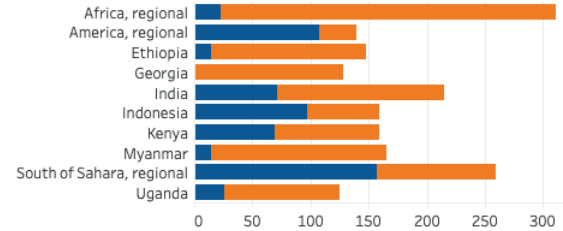
Biodiversity-Related ODA, two year averages, 2000-2019, Provider Type: All, Provider: All, Recipient Region: All, Recipient: All



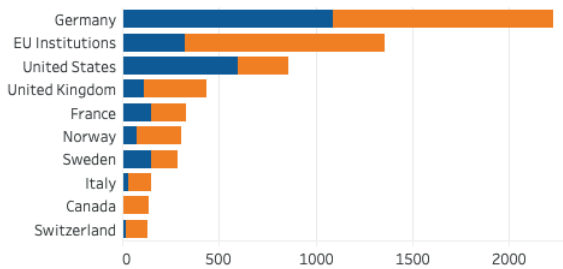
Top 10 Sectors, 2019, Provider Type: All, Provider: All, Recipient Region: All, Recipient: All



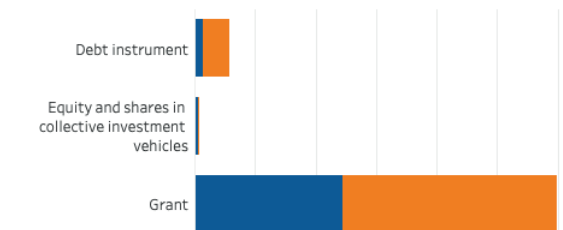
Top 10 Recipients, 2019, Provider Type: All, Provider: All, Recipient Region: All, All Recipients



Top 10 Providers, 2019, Provider Type: All, All Providers, Recipient Region: All, Recipient: All

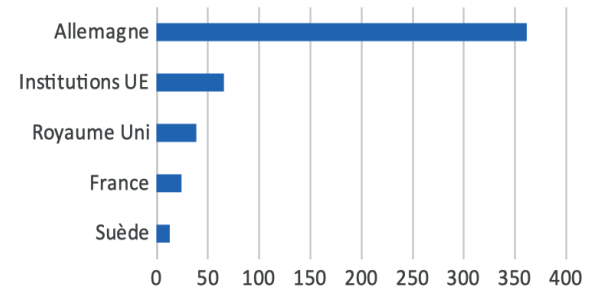


Financial instrument, 2019, Provider Type: All, Provider: All, Recipient Region: All, Recipient: All



Source: OCDE

FIGURE 3. Les 5 principaux contributeurs européens aux activités liées à la biodiversité – Données SNPC 2019, déboursements, en millions de dollars.



1.2. Contributions de l'aide européenne pour la biodiversité à ce jour et ambitions en vue de la COP 15 à Kunming

Les institutions et les États membres de l'Union européenne restent collectivement l'un des principaux bailleurs de fonds en matière de biodiversité, avec un total de 743,1 millions de dollars décaissés en APD pour la biodiversité en 2019 selon les données de l'OCDE, au titre des 4 915 millions de dollars d'APD allouables liés à la biodiversité (ou « activités ciblant des objectifs environnementaux généraux »). Toutefois, dans la situation actuelle, des efforts supplémentaires sont nécessaires.

À titre de comparaison, les institutions et les États membres de l'UE ont collectivement décaissé 3 461 millions de dollars en APD pour l'agriculture ou 4 334,5 millions de dollars pour l'énergie en 2019¹. La Chine, bien qu'étant globalement un contributeur moins important et un bénéficiaire de l'APD de certains États membres de l'UE pour protéger la biodiversité sur son propre territoire, s'est déjà positionnée et a promis 230 millions de dollars supplémentaires pour la création d'un fonds international pour la biodiversité afin de soutenir les pays en développement.

Il est important que les Européens se mobilisent pour la protection de la biodiversité et proposent un paquet financier ambitieux reposant sur une vision plus claire de ce qu'ils ont déjà financé. Les données disponibles sur les efforts européens en faveur de la biodiversité dans les pays en développement restent parcellaires et ne permettent pas de définir clairement le rôle joué par ces acteurs.

Notons que les graphiques ci-dessus sont réalisés à partir de données publiques diffusées par l'OCDE. Les données pour 2020 sont en partie disponibles, mais elles restent insuffisantes pour être utilisées à des fins d'analyse. Le panorama n'est donc que partiel et relativement peu actualisé, particulièrement après les deux dernières années et l'impact planétaire négatif de la crise du Covid-19 sur la biodiversité et la réduction de la pauvreté en général, qui appellent à un ajustement. En outre, certaines données manquent pour des acteurs européens importants, comme par exemple pour la BEI. Une première étape importante

¹ Source : données 2019 du SNPC de l'OCDE, versements, millions de dollars.

pour les acteurs européens devrait donc consister à publier des données sur leurs contributions de manière plus systématique et régulière, afin de dresser un tableau précis de leurs efforts.

Néanmoins, les données disponibles confirment que les Européens sont collectivement leaders en la matière, avec une poignée de pays en tête. Parmi les cinq principaux contributeurs européens, la Commission européenne, par le biais du budget de l'UE, et la France, par ses contributions bilatérales, ont déjà annoncé le doublement de leurs contributions. Les autres pays de l'UE apportent également un soutien financier à la biodiversité, mais les données rapportées indiquent qu'il est bien inférieur aux contributions des 5 principaux donateurs. Ces chiffres soutiennent l'appel à des contributions supplémentaires pour augmenter les ressources européennes consacrées à la protection de la biodiversité dans les pays partenaires.

Il convient également de mentionner que les contributions financières européennes pourraient être renforcées et accompagnées de modalités de mise en œuvre ambitieuses, comprenant par exemple la réduction des opérations nuisibles à la biodiversité, le renforcement de l'efficacité des efforts existants ainsi que la mobilisation de nouveaux acteurs. L'OCDE estime que les gouvernements dépensent environ 500 milliards de dollars par an pour des aides potentiellement nuisibles à la biodiversité, soit cinq à six fois plus que le total des dépenses consacrées à la biodiversité. Les actions extérieures de l'UE doivent respecter pleinement le principe « do-no-harm » (pas d'impact négatif) et soutenir, dans la mesure du possible, des investissements plus respectueux de la biodiversité.

Aujourd'hui, au niveau politique, les acteurs européens sont appelés à jouer un rôle plus important dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité. La 15^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Kunming dans le courant de l'année et débouchera sur l'adoption d'un cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020, est une occasion unique d'établir un leadership européen en matière de biodiversité. La présidence française de l'UE offre l'espace nécessaire pour préparer le terrain.

1.3. Les avantages de l'APD

Pour répondre aux besoins soulignés plus haut, il apparaît clairement qu'un soutien plus large est nécessaire et l'on peut affirmer que l'APD a un rôle plus important à jouer. Nous suggérons ici cinq éléments qui mettent en évidence l'importance du soutien des bailleurs de fond à la biodiversité pour le développement :

1/ **L'APD représente une source de financement essentielle pour les pays partenaires.** Pour la première fois depuis vingt ans, l'extrême pauvreté augmente à nouveau, ce qui met en évidence le besoin de fonds pour le développement. Pour protéger la biodiversité sur leur propre territoire, les autorités de certains des pays les moins développés dépendent largement des contributions des bailleurs internationaux. Par exemple, la Banque mondiale estime que 70 % des dépenses du gouvernement central de la RDC sont couvertes par l'APD. En Éthiopie

(qui apparaît comme le principal bénéficiaire de l'APD liée à la biodiversité dans la Figure 2), cette proportion est estimée à 50 %, tandis qu'en République centrafricaine, elle atteint le chiffre extrême de 291 %. Les données 2019 de l'OCDE (présentées dans la Figure 2) montrent que l'Afrique, et plus particulièrement l'Afrique subsaharienne, est la région qui reçoit le plus d'APD liée à la biodiversité, suivie par les Amériques.

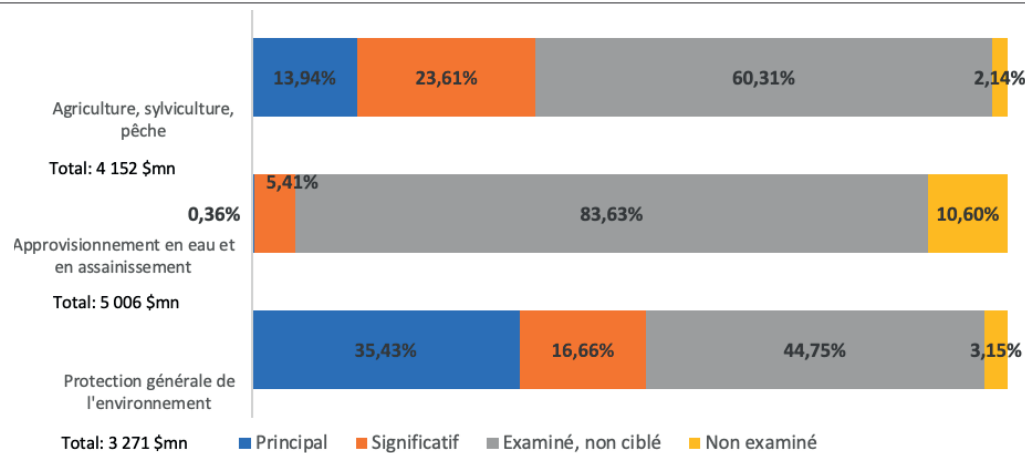
Par ailleurs, certains de ces pays sont sous pression financière en raison de leur situation d'endettement. Cela signifie qu'ils pourraient ne pas être éligibles pour des prêts ou des opérations de financement mixte dans le cadre des règles actuelles et qu'ils doivent donc avoir accès à des subventions. La Figure 2 confirme que les dons sont, de loin, les instruments les plus utilisés en matière de biodiversité pour le développement.

2/ **L'accent mis sur l'APD facilite l'articulation des efforts en matière de biodiversité avec d'autres contributions visant à remédier aux causes profondes de la pauvreté dans les pays partenaires.** Les efforts déployés pour protéger la biodiversité dans les pays partenaires dépendent également des progrès réalisés dans d'autres secteurs sociaux et économiques afin de maintenir un environnement propice. La crise du Covid a mis en évidence l'importance de la protection de l'environnement et de la biodiversité, tout en soulignant l'interdépendance des questions environnementales, sociales et économiques, les impacts négatifs indirects frappant les pays les plus pauvres. Dans ces situations, l'APD contribue également à atténuer ces impacts négatifs si elle est déployée d'une manière plus holistique qui inclut, mais aussi dépasse, le financement de la biodiversité.

3/ L'augmentation de l'APD, notamment par le biais de subventions, contribue à **réaffirmer l'importance des finances publiques et le rôle prépondérant que les institutions publiques doivent continuer à jouer sur ce sujet.** Alors que les contributions au financement de la biodiversité dans les pays partenaires sont de plus en plus diversifiées, il est nécessaire que les gouvernements montrent la voie. Les pouvoirs publics ont la responsabilité de développer des stratégies et de fixer des objectifs sur lesquels les autres peuvent ensuite s'aligner. Ils doivent créer des conditions propices à l'intervention des pouvoirs publics.

4/ À mesure que le tableau d'ensemble des besoins, des objectifs et des moyens de les atteindre se précise, l'APD peut également être un outil permettant de **mobiliser toutes les ressources et les parties prenantes disponibles.** Cela implique de s'engager auprès des banques en développement et du secteur privé afin qu'ils mobilisent les ressources dont ils disposent pour contribuer aux buts et objectifs communs. Cela pourrait également amorcer une discussion sur les moyens d'adapter et de mobiliser un plus large éventail d'instruments pour le financement de la biodiversité afin de les ajuster aux contextes des pays partenaires. Dans ce contexte, l'APD devrait être utilisée pour canaliser ces ressources supplémentaires **vers des investissements qui ont une contribution positive pour**

FIGURE 4. Total de l'APD bilatérale ventilable des institutions de l'UE et des États membres dans 3 secteurs – 2019



la biodiversité et la nature en général, en particulier lorsqu'il s'agit du financement d'infrastructures.

5/ Par définition, l'APD contribue à un effort collectif. Comme de plus en plus d'acteurs sont impliqués, la coordination devient essentielle pour assurer une mise en œuvre efficace. Mobiliser l'APD, ce n'est pas seulement mettre plus de fonds sur la table, c'est aussi améliorer sa gestion pour un plus grand impact. À mesure que le nombre de donateurs augmente, une coordination efficace devient un véritable défi. La coordination est nécessaire, non seulement entre les donateurs afin d'éviter la duplication des efforts, mais aussi avec les autorités nationales des pays partenaires pour s'assurer que leurs besoins sont satisfaits. La coordination implique également la mise en place de structures de gouvernance internes, car les compétences sont souvent réparties entre les ministères. Dans le cas de la biodiversité pour le développement par exemple, de multiples institutions en charge des budgets, de la coordination du développement, des questions environnementales, etc. peuvent être impliquées. Souvent, le dialogue entre toutes ces institutions n'est pas fluide, quand il existe, et il faut donc une meilleure structure de gestion pour guider le processus décisionnel et assurer le suivi des activités.

2. INTÉGRER ET ALIGNER LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT ET LES INVESTISSEMENTS PUBLICS POUR SOUTENIR LES EFFORTS DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

2.1. Intégration et alignement : que peut faire l'Europe ?

Les liens entre biodiversité et développement sont particulièrement importants dans les pays en développement, où les populations les plus pauvres dépendent de manière disproportionnée des écosystèmes et des ressources naturelles pour leur subsistance et leur bien-être. Comme l'indique l'IPBES, les cinq facteurs directs de changement dans la nature ayant les impacts mondiaux relatifs les plus importants à ce jour sont, dans l'ordre décroissant : (1) les changements d'utilisation des terres et des mers ; (2) l'exploitation directe des organismes ; (3) le changement climatique ; (4) la pollution ; et (5) les espèces exotiques envahissantes². Compte tenu de ces facteurs, il est crucial d'intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans les stratégies sectorielles de coopération au développement, au-delà de l'axe thématique de l'environnement, afin de garantir que les activités de développement dans différents secteurs tirent pleinement parti des synergies avec la biodiversité.

La nouvelle stratégie de l'UE en matière de biodiversité pour 2030 vise à « faire en sorte que, d'ici 2050, tous les écosystèmes dans le monde soient restaurés, résilients et suffisamment protégés »³. Cette ambition mondiale est partagée par un certain nombre d'autres acteurs européens, mais les

² https://zenodo.org/record/5657041#.Ye64U_jjJhE

³ https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:a3c806a6-9ab3-11ea-9d2d-01aa75ed71a1.0003.02/DOC_1&format=PDF

progrès réalisés à ce jour soulignent la nécessité de se concentrer davantage sur la phase de mise en œuvre si l'on veut que les objectifs soient atteints. Que doit-on faire au niveau européen pour rendre systématique l'intégration de la protection de la biodiversité dans ses opérations de développement ? Comment faire en sorte que les politiques de développement soutenues par l'Europe soient positives pour la biodiversité, ou du moins qu'elles ne lui nuisent pas ?

Pour que les pays partenaires puissent bénéficier d'un soutien suffisant dans leurs efforts d'intégration de la biodiversité, il faut que la biodiversité soit dûment considérée comme une priorité dans les propres politiques et opérations de la coopération au développement. La coopération européenne au développement pourrait jouer un rôle important dans le soutien à l'intégration de la biodiversité dans les pays partenaires et agir comme une source de financement et d'assistance technique.

À ce jour, les institutions de l'Union européenne et les acteurs européens ont déjà pris un certain nombre de mesures pour faire avancer l'agenda international et montrer la voie en matière de biodiversité pour le développement. Pour aller plus loin, tous les outils et instruments mobilisés pour l'action extérieure devraient renforcer l'intégration de la biodiversité et minimiser l'impact négatif sur la biodiversité.

En juin 2021, l'UE a adopté son nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027, qui prévoit de consacrer 7,5 % des dépenses annuelles aux objectifs de biodiversité en 2024 et 10 % en 2026 et 2027⁴. En outre, 30 % devraient également être consacrées à des actions liées au climat. Le CFP comprend le nouvel instrument d'aide extérieure de l'UE, l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI en anglais). Avec une dotation globale de 79,5 milliards d'euros pour la période 2021-2027, le NDICI devrait également contribuer aux mêmes objectifs en matière de climat et de biodiversité.

Ces objectifs devraient également s'appliquer à l'utilisation des instruments financiers de l'UE pour le développement (à savoir les garanties et les mécanismes mixtes). La garantie pour l'action extérieure de l'UE (GAE) par le biais du Fonds européen pour le développement durable + (FEDD+) devrait financer des opérations à hauteur de 53,4 milliards d'euros, dont une grande partie devrait contribuer à la mise en œuvre de la dimension extérieure du Pacte vert. La contribution de ces opérations aux efforts de protection de la biodiversité dans les pays en développement reste à préciser.

En outre, en septembre 2021, la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, s'est engagée lors de son discours sur l'état de l'Union à ce que l'UE « double son financement extérieur pour la biodiversité, en particulier pour les pays les plus vulnérables », par rapport à la période 2014-2020, où il atteignait 3,5 milliards d'euros.

Dans le paysage de l'aide européenne, la Banque européenne d'investissement (BEI) occupe une place centrale dans

l'architecture du financement de l'UE en faveur du développement et est en passe de devenir la banque climatique de l'UE. Le mandat global de la BEI, d'environ 30 milliards d'euros pour la période 2021-2027, devrait également être mis en œuvre en fonction des mêmes objectifs stratégiques que la Commission et les États membres de l'UE. Alors que la branche mondiale de la BEI est mise en place et que son axe de développement est mieux défini, ses objectifs en matière de biodiversité devraient être précisés et ajoutés en tant que contribution au paquet européen.

Au-delà des institutions de l'UE, l'Europe est une force collective qui rassemble les États membres, leurs agences de mise en œuvre et les institutions de financement du développement. Mais un tel collectif peut aussi être un défi à gérer efficacement. Comme l'indique l'OCDE⁵, plusieurs possibilités existent dans la pratique pour améliorer l'efficacité de la coopération au développement en faveur de la biodiversité. Il est nécessaire d'améliorer la coordination entre les partenaires du développement, afin d'accroître l'efficacité cumulée de leurs interventions individuelles sur le terrain, en assurant la complémentarité et la responsabilité mutuelle et en évitant les doubles emplois. Dans cette optique, l'« approche Equipe Europe » promue par la Commission depuis la crise du Covid-19 pourrait jouer un rôle pour approfondir la coopération de l'UE sur le terrain si elle se concentrait véritablement sur le « policy first » ou la « politique publique d'abord », soutenue par une action collective programmatique⁶. Cette coordination pourrait prendre la forme d'une division complémentaire du travail au niveau des pays, ainsi que de mécanismes de financement communs reposant sur un cadre ou un programme d'action commun.

Ensemble, les efforts de l'UE pour mieux intégrer et aligner la biodiversité à travers ses nouveaux outils de développement (NDICI, FEDD+, GAE) et entre les institutions (Commission, BEI, États membres) pourraient contribuer à définir un leadership européen en matière de biodiversité pour le développement.

L'intégration et l'alignement des politiques de développement et des investissements publics en faveur de la biodiversité sont aussi une question de cohérence politique. Cela nécessite un lien fort entre la politique stratégique et le niveau de mise en œuvre, ainsi qu'un changement organisationnel approprié pour réaliser l'intégration dans la pratique. Pour combler le fossé entre la politique et la mise en œuvre, outre les systèmes de protection traditionnels ou les listes d'exclusion, il est nécessaire d'adopter des approches holistiques d'évaluation réciproque des risques qui ne se contenteraient pas d'étudier les menaces que les activités de développement font peser sur la biodiversité, mais prendraient également en compte les risques que la perte de biodiversité fait peser sur la durabilité des projets de développement.

Il est également essentiel de reconnaître que les avantages de l'intégration ne deviennent apparents qu'après de longues périodes d'engagement soutenu. Par conséquent, le soutien à

4 https://ec.europa.eu/info/strategy/eu-budget/performance-and-reporting/programmes-performance/global-europe-neighbourhood-development-and-international-cooperation-instrument-performance_en

5 <https://www.oecd.org/env/mainstreaming-biodiversity-for-sustainable-development--en.htm>

6 voir https://www.die-gdi.de/uploads/media/DP_22.2021.pdf

l'intégration est nécessaire sur une période étendue, d'au moins 10 à 15 ans. Cela représente un défi, étant donné que le cycle typique des projets de coopération au développement est de 3 à 5 ans.

2.2. L'alignement sur les ODD, une opportunité pour la biodiversité ?

Les liens entre la biodiversité, la croissance économique et le développement sont bien reconnus dans l'Agenda 2030 pour le développement durable. Compte tenu de la nature intégrative de l'Agenda 2030, comment les contributions scientifiquement démontrées des écosystèmes au développement durable pourraient-elles aider à intégrer la biodiversité dans tous les secteurs et dans les politiques de développement ?

La situation actuelle liée au Covid-19 démontre que la dégradation de la biodiversité engendre des risques de crises systémiques supplémentaires qui vont au-delà des questions environnementales. La protection de la biodiversité est essentielle à l'éradication de la pauvreté et à la mise en place de systèmes résilients. Le rapport de l'IPBES a montré que la perte de biodiversité entravait les progrès de 80 % des ODD⁷. Un changement transformateur ne peut donc être obtenu que par une meilleure cohérence entre les politiques de développement, économiques, sociales et environnementales, ce qui nécessitent l'implication de tous les acteurs, publics et privés. Une telle approche intégrée apparaît comme la seule solution viable et durable pour réussir à atteindre les objectifs fixés. Concrètement, cela nécessite des efforts supplémentaires pour mesurer, suivre et rendre compte des progrès.

Au-delà des chiffres et du volume de financement, l'alignement sur l'Agenda 2030 pourrait être particulièrement utile pour aborder l'intégration de la biodiversité dans la politique de développement. L'alignement sur l'Agenda 2030 ne consiste pas à déterminer les montants investis dans des projets qui soutiennent un ou plusieurs des 169 cibles des ODD. Il s'agit plutôt de s'assurer que tous les projets et investissements sont conçus pour minimiser les externalités négatives et maximiser les externalités positives à travers les différents ODD et les cibles associées.

De nombreux partenaires du développement utilisent les ODD pour encadrer leurs politiques de coopération. Pourtant, seuls 55 % des partenaires du développement disposent d'un cadre de résultats institutionnels qui vise entièrement ou partiellement à atteindre les résultats des ODD⁸. Les ODD n'ont pas été conçus comme des objectifs à atteindre de manière indépendante, mais comme un ensemble de mesures se renforçant mutuellement. Le plus grand potentiel transformateur de l'Agenda 2030 ne réside pas dans la poursuite des 17 ODD individuellement, mais plutôt dans son approche systémique qui fait progresser plusieurs ODD de manière intégrée. À cet égard, l'alignement des ODD pourrait également contribuer à augmenter dans les pays en développement la part du financement de

l'action climatique qui profite également à la biodiversité et à l'environnement.

Un autre outil susceptible de renforcer l'alignement des politiques de développement sur la biodiversité pourrait être l'application par la coopération européenne au développement des normes d'impact pour le financement du développement durable. L'objectif de ces normes est d'aider les donateurs à déployer les ressources publiques de manière à maximiser les contributions positives pour les ODD. En reconnaissant l'interconnexion des ODD, les normes « limitent le risque que les investisseurs fassent leur choix parmi les ODD et les incitent à réfléchir aux conséquences négatives fortuites de leurs actions »⁹ et contribuent donc à une meilleure intégration de la biodiversité.

2.3. Renforcer le soutien à la biodiversité par le biais des banques publiques de développement

Outre l'UE et ses États membres, certaines banques publiques de développement (BPD) européennes se sont récemment engagées à mieux intégrer la biodiversité dans la phase de mise en œuvre et le sommet Finance en commun de 2021 a appelé à Rome à rejoindre une coalition pour faire converger le financement du climat avec la biodiversité, mais également pour renforcer les mandats explicites et la capacité de toutes les BPD à aligner leurs activités sur les ODD et l'Accord de Paris¹⁰. Les BPD font partie intégrante de la communauté plus large et complexe des institutions financières, mais elles peuvent jouer un rôle de premier plan pour mieux intégrer les préoccupations liées à la biodiversité dans les finances publiques. Si de nombreuses BPD ont adopté certaines mesures de protection de l'environnement, elles n'ont pas aligné l'ensemble de leurs portefeuilles sur des objectifs environnementaux, même si certaines commencent maintenant à s'aligner sur le changement climatique. Dès 2020, le réseau IDFC s'est engagé à soutenir la biodiversité avec l'idée d'intégrer de plus en plus la biodiversité dans les activités des banques et de rechercher un impact positif sur le long terme. Lors de la COP 26 à Glasgow en novembre 2021, dix banques multilatérales de développement, dont la BEI et la BERD, ont signé une déclaration commune, qui comprend des engagements renouvelés en matière de biodiversité¹¹. Depuis lors, la Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ont, par exemple, conditionné leurs investissements à des procédures qui préservent la biodiversité.

Lors du Congrès de l'UICN de 2021, le vice-président de la BEI a fait valoir que « les entreprises devraient calculer l'impact qu'elles ont sur la biodiversité comme elles calculent leur empreinte carbone ». La BEI devrait par ailleurs officiellement

⁷ https://zenodo.org/record/5657041#.Ye64U_jjjhE

⁸ (OECD, 2021)

⁹ [https://one.oecd.org/document/DCD/DAC\(2021\)6/FINAL/fr/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC(2021)6/FINAL/fr/pdf)

¹⁰ https://financeincommon.org/sites/default/files/2021-12/Communique%CC%81%20FiCS%2020%20Octobre%202021%20%20%20%20FOR%20POSTING%2014122021_0.pdf

¹¹ <https://ukcop26.org/mdb-joint-statement/>

approuver une nouvelle norme sur la biodiversité et les écosystèmes dans son Cadre de durabilité environnementale et sociale. De telles initiatives et réflexions sont particulièrement bienvenues et encourageantes, car elles témoignent d'un autre niveau de leadership européen. Le rôle croissant du secteur privé européen en matière de développement, représenté par le réseau EDFI¹², constitue un autre niveau d'action à mettre en œuvre en faveur de la biodiversité pour le développement. Il est désormais temps que ces initiatives soient développées et élargies pour inclure tous les acteurs concernés. Les gouvernements de l'UE peuvent-ils utiliser leur position pour conférer à ces banques un mandat sur la biodiversité pour le développement ? Et l'UE peut-elle collectivement utiliser son expertise et montrer la voie sur ce front ?

Pour aller plus loin en matière d'intégration de la biodiversité, et sur la base de l'alignement sur les ODD, il est nécessaire d'opérer un changement systémique à long terme, mais cela doit commencer par des mesures pratiques plus modestes. Comme le souligne le WWF¹³, les BPD devraient réduire les effets néfastes des investissements (« écologisation de la finance ») et encourager les flux financiers vers des investissements positifs pour la nature (« financement vert »). À cet égard, les BPD européennes et la BEI devraient appliquer des procédures internes garantissant que leurs opérations, y compris les investissements, ne portent pas atteinte aux écosystèmes et à la biodiversité, et divulguer des informations sur l'impact de leurs activités sur la biodiversité, conformément au règlement sur la taxonomie et à la future directive sur le reporting durable des entreprises (*Corporate Sustainability Reporting Directive*).

Les stratégies des BPD européennes devraient conduire à une intégration complète et systémique des ODD, diffusée au cœur de toutes leurs activités et non destinée à identifier des ODD en particulier. L'Agenda 2030 doit être solidement ancré dans la culture organisationnelle des BPD, par des incitations adéquates et le renforcement des capacités. Un meilleur soutien est nécessaire pour la préparation des projets en phase initiale et pour faciliter la structuration de projets rentables compatibles avec les ODD¹⁴.

Afin d'être plus efficaces en termes de protection de la biodiversité, les institutions financières pour le développement européennes doivent s'approprier leurs rôles de facilitateurs et de catalyseurs de la finance durable et prendre l'initiative. Elles doivent travailler côte à côte avec d'autres parties prenantes, en s'appuyant sur des partenariats stratégiques et des financements mixtes, pour jouer un rôle plus important et potentiellement transformateur dans le renforcement des financements en vue d'atteindre les ODD dans les pays en développement. Les gouvernements européens actionnaires des BPD et des BMD devraient mieux se coordonner au sein des conseils d'administration des BMD et faire pression pour que la biodiversité soit intégrée dans la gestion des risques et les mandats d'investissement des BPD.

Le WWF identifie trois actions clés nécessaires à l'écologisation de la finance que les institutions financières pour le développement européennes pourraient entreprendre : 1/ Intégrer pleinement le risque lié à la biodiversité dans les décisions d'investissement, 2/ Améliorer la planification en amont et le dépistage précoce des risques pour permettre d'éviter les impacts, 3/ Appliquer des mesures de sauvegarde efficaces pour réduire et compenser les atteintes à la biodiversité. En ce qui concerne le financement vert, elles pourraient : 1/ Accélérer les investissements dans les solutions fondées sur la nature en vue d'atteindre les objectifs climatiques et les autres objectifs de développement et 2/ Accélérer les investissements directs dans la conservation et la restauration de la nature.

¹² <https://www.edfi.eu/>

¹³ WWF & The Biodiversity Consultancy (2021). Public development banks and biodiversity: How Development Finance Institutions can align with the Post-2020 Global Biodiversity Framework. Rapport complet, WWF France.

¹⁴ Riaño et al. (2020).

Citation: Dufief E., Barchiche D., Wemaëre, M. Landry, J., Rochette J. (2022) Vers un leadership européen en matière de biodiversité pour le développement, Iddri. Note avril 2022.

Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'ANR au titre du programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-10-LABX-14-01.

CONTACT

juliette.landry@iddri.org

Institut du développement durable
et des relations internationales
41, rue du Four - 75006 Paris - France

WWW.IDDRI.ORG

@IDDRI_THINKTANK